Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 056-215600420-20260922-DELCCAS2026_18-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 22 septembre 2026

N° CCAS-2026-18

Conseillers en exercice : 13	Présents : 11	Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Président. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courrier électronique aux membres du Conseil d'administration et ont été affichés à la porte de la mairie le dix-sept septembre deux mille vingt-six.
PRESENTS : M. Freddy JAHIER, Mme Sandrine OLLIC, M. Thierry QUERO, M. Benoit CHARPENTIER, Mme Isabelle LE BLAY, M. Jean-Claude POCARULL, Mme Marie-Christine GOUZER, Mme Martine HINDRE, Mme Catherine JAFFRÉ, Mme Stéphanie LE BRUN, M. Sébastien CHENAIS.
ABSENTS EXCUSES : M. Jean-François STEPHAN ; Mme Anne-Marie KISSOUN.
POUVOIRS :
Secrétaire de séance : Mme Martine HINDRE.

Objet : Proposition de service GMVA d'une Conseillère en Economie Sociale et Familiale

En complément des dispositifs d'action sociale déjà déployés par la commune, Monsieur le Président réaffirme le souhait d'établir une permanence mensuelle d'une demi-journée, tenue en mairie par une Conseillère en Economie Sociale et Familiale.
Cependant, dans le cadre d'une réunion d'information en date du 04 septembre 2026, le porteur de projet GMVA avait informé Madame La Vice-Présidente que le coût de cette prestation s'élèverait à 3200 € par an. Soit plus du double de l'estimation initiale.
Aussi, Monsieur le Président propose de sursoir au conventionnement de ce nouveau service et de l'inscrire, après négociation au budget 2027.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'administration du C.C.A.S :

- DECIDE de différer la mise en œuvre de ce nouveau service.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Le Président du CCAS
Freddy JAHIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de COLPO